

RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DU RRPPUL

Il s'agit des dispositions générales. Quelques cas particuliers ne sont pas présentés ci-dessous.

Périodes de service crédité

Avant 2002	2002-2004	2005-2006	2007-2013	2014-2015	À compter de 2016
------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-------------------

Formule de rente

1,85 % du salaire 3 X service crédité

Ajustement pour retraite anticipée

3 % / an avant 60 ans

Équivalence actuarielle
réduction d'environ 5 %

Prestation de raccordement avant 65 ans

0,15 % du salaire 3 X service crédité

Aucune

Garantie au décès

Rente au conjoint à 60 % et
garantie 15 ans à 60 %

Rente garantie 15 ans à 100 %

Rente garantie
5 ans à 100 %

Indexation de la rente à la retraite

93,83 % de l'inflation

51,61 % de l'inflation

0 %

46,92 % de l'inflation

Aucune indexation
automatique

Départ ou décès avant la retraite

Valeur, à la date de l'événement, de la rente accumulée, payable à compter de 65 ans

Salaire 3 : moyenne des trois années où les salaires sont les plus élevés.

Inflation : mesurée selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Canada. L'inflation utilisée est limitée à 2 %.